

DECISION A L'ISSUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**Entrée au collège – Rentrée 2014***A renseigner par le directeur de l'école*

NOM – PRENOM de l'élève : Date de naissance :

Ecole fréquentée : Classe :

Collège de proximité :

Adresse du responsable légal :

Téléphone : E-mail :@..... (très important)

En amont de la décision du conseil des maîtres, des contacts fréquents ont eu lieu entre l'enseignant de l'élève et les parents, les propositions ont été faites.

DECISION DU CONSEIL DES MAITRES*A remettre aux familles pour le 7 avril 2014*

Admission en 6^{ème}

Admission en 6^{ème} par réduction d'un an du cycle des approfondissements Date

Maintien en CM2 (*cycle des approfondissements*) Signature du directeur d'école,

REPONSE DE LA FAMILLE

Accord sur la décision Désaccord sur la décision

Date Signature du responsable légal,

RECOURS DE LA FAMILLE en cas de désaccord sur la décision*A remettre à l'école au plus tard le 22 avril 2014*

Je refuse la décision et je demande son réexamen en commission départementale d'appel

Joindre à cette fiche un courrier précisant les raisons

Je souhaite être reçu lors de la commission de recours du **16 mai** OUI NON (rayer la mention inutile)

Date Signature du responsable légal,

Visa du Directeur d'école : Date Signature

Avis de l'Inspecteur de circonscription : à transmettre avec l'ensemble des éléments du dossier pédagogique à l'IEN-A, au plus tard le 13 mai 2014.

Date Signature de l'IEN

DECISION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL

La famille recevra un courrier du directeur académique lui notifiant la décision définitive. A Nancy, le 16 mai 2014

Admission en 6^{ème} (cycle d'adaptation)

Maintien en CM2 (cycle des approfondissements) Motifs :

Pour la Rectrice et par délégation,
Le Directeur académique
des services de l'éducation nationale,

Philippe PICOCHÉ